

Le non déplacement des victimes auprès des autorités suite à des violences sexuelles

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) permet d'estimer qu'en moyenne, chaque année, 235 000 personnes âgées de 18 à 76 ans ont été victimes de violences sexuelles¹ entre 2011 et 2017² (soit 0,5% de la population). Parmi ces victimes, 78% ont expliqué dans l'enquête ne pas s'être déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer les faits, 16% ont dit s'être déplacées et 6% n'ont pas donné de réponse à ce sujet [1].

« Cela n'aurait servi à rien »

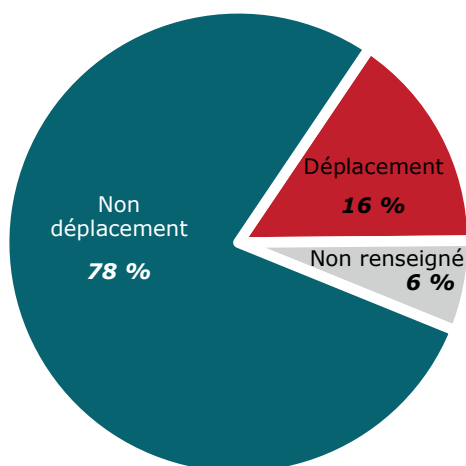
Les enquêtés victimes qui ont déclaré ne pas être allés à la police ou à la gendarmerie sont invités à préciser pourquoi parmi les raisons proposées dans le questionnaire³. Ces

propositions n'étant pas exclusives, les enquêtés avaient la possibilité de citer autant de raisons qu'ils le souhaitent.

La raison majoritairement évoquée par les victimes de violences sexuelles est que, selon elles « cela n'aurait servi à rien ». En effet, 72% des victimes qui ne sont pas allées à la police ou la gendarmerie ont mentionné ce motif [2].

Dans 69% des cas, les victimes ont préféré trouver une autre solution et dans un peu plus de la moitié des cas, elles ont précisé ne pas avoir déclaré les faits subis pour éviter des épreuves supplémentaires (56%).

1 Parts des victimes s'étant déplacées ou non, à la police ou à la gendarmerie pour déclarer les faits subis

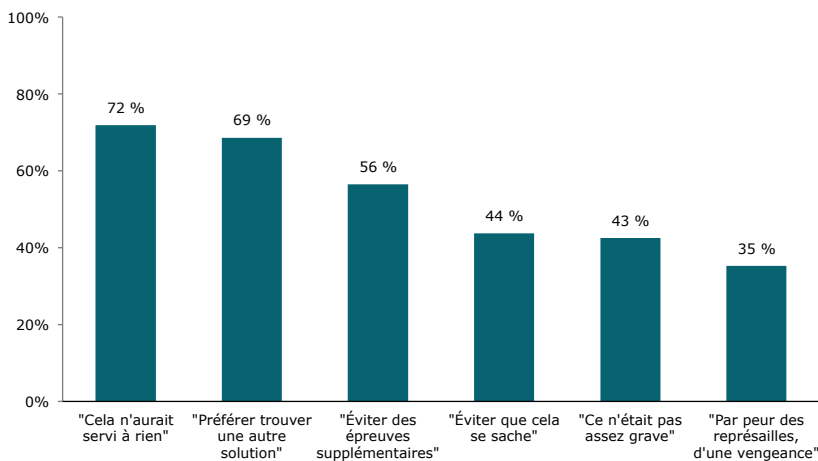


Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ : Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles au cours des deux années précédant l'enquête, âgées de 18 à 76 ans et résidant en France métropolitaine.

(1) Que les violences aient été commises par une personne habitant ou non avec elles au moment de l'enquête. Pour plus d'informations, voir Source et Définitions.
 (2) Jusqu'à l'enquête CVS 2016 incluse, seuls les enquêtés francophones étaient interrogés de façon détaillée sur les faits de violences sexuelles subies. Notre population d'étude est donc composée de victimes francophones et non francophones pour les enquêtes 2017 et 2018 et de victimes uniquement francophones pour les enquêtes 2012-2016.
 (3) Les raisons proposées sont : « pour éviter que cela se sache », « parce que vous préférez trouver une autre solution », « par peur des représailles, d'une vengeance », « parce que cela n'aurait servi à rien », « parce que ce n'était pas grave », « pour éviter des épreuves supplémentaires (témoignage, confrontations) ».

② Raisons évoquées par les victimes pour expliquer leur non déplacement aux autorités



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ: Personnes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles au cours des deux années précédant l'enquête, ne s'étant pas déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer les faits, âgées de 18 à 76 ans et résidant en France métropolitaine.

Note de lecture: 72 % des victimes de violences sexuelles ne s'étant pas déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer les faits estiment que « cela n'aurait servi à rien ».

Les victimes de viol, plus réticentes par peur des représailles ou d'une vengeance

La proportion de victimes ayant déclaré avoir subi un viol qui précisent s'être déplacées à la police ou à la gendarmerie n'est pas significativement différente de celle des autres victimes de violences sexuelles. Toutefois, les victimes de viol ressentent davantage de peur à aller déclarer les faits subis aux autorités que les autres victimes. Près de la moitié d'entre elles n'étant pas allées à la police ou à la gendarmerie disent avoir eu peur des représailles ou d'une vengeance (49 % contre 30 % pour les victimes de violences sexuelles d'autre nature). De même, elles sont aussi relativement plus nombreuses à ne pas s'être déplacées aux autorités pour éviter que l'affaire se sache (53 % contre 40 % pour les autres victimes d'agressions sexuelles) et pour éviter des épreuves supplémentaires (65 % contre 54 %).

Des raisons différentes selon le lien avec l'agresseur

Les proportions estimées de victimes qui se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie pour dénoncer les violences sexuelles subies ne diffèrent pas significativement selon que les victimes vivaient ou non avec leur agresseur au moment des faits. En revanche, lorsque la victime et l'agresseur vivaient ensemble, la principale raison évoquée pour ne pas s'être déplacée à la police ou à la gendarmerie est le fait d'avoir préféré trouver une autre solution. Cette raison est citée par 76 % des victimes de violences sexuelles commises par une personne habitant avec elles au moment de l'agression, contre 66 % sinon.

À l'inverse, les victimes ne connaissant pas leur agresseur disent moins souvent avoir préféré une autre solution, avoir voulu éviter que cela se sache ou avoir eu peur des représailles, pour expliquer leur non déplacement aux autorités dans le but de déclarer les violences subies. Plus exactement, 48 % des personnes qui ne se sont pas déplacées à la police ou à la gendarmerie et dont l'agresseur était un inconnu disent avoir préféré trouver une autre solution contre 74 % sinon, et 27 % de ces victimes ont voulu éviter que l'agression se sache contre 48 % pour les victimes connaissant leur agresseur. Enfin, notons que 22 % des victimes ne connaissant pas leur agresseur ont cité la peur des représailles comme frein au déplacement à la police ou la gendarmerie contre 39 % sinon.

SOURCE ET DÉFINITIONS

Éléments méthodologiques

Les données proviennent de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », menée conjointement par l'Insee et l'ONDRP chaque année depuis 2007, et avec le SSMSI depuis 2014. Afin de réaliser des analyses plus précises, les données des enquêtes de 2012 à 2018 ont été compilées. Sauf mention contraire, les différences présentées lors des comparaisons sont significatives au seuil de 1 %.

Violences sexuelles

Les violences sexuelles au sens de l'enquête CVS regroupent les attouchements et les rapports sexuels non désirés, qu'ils aient été imposés ou tentés de l'être en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise.

Situations décrites

Seuls les faits ayant eu lieu au cours des deux dernières années sont décrits dans l'enquête CVS (plus exactement, le dernier fait subi pour les violences hors ménage, et l'ensemble des violences pour les atteintes intra-ménages). Dans la mesure où nous étudions les suites données aux violences sexuelles, lorsqu'un enquêteur a subi des violences hors ménage et intra-ménages, nous avons choisi de décrire ces deux situations de violences séparément et donc de représenter cet individu deux fois dans notre échantillon (excepté dans l'estimation du nombre de victimes).



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Tél: +33(0)1 76 64 89 70 - Contact: ondrp@inhesj.fr

Directrice de la publication: Hélène CAZAUX-CHARLES
Rédacteur en chef: Christophe SOULLEZ